

ASSICURAZIONI GENERALI

1831

The GENERAL INSURANCE Co. Ltd. of TRIESTE and VENICE

General Agents for Palestine:
SILBERMANN, DISKIN, & KAPLAN.

Jerusalem - Jaffa - Haifa

Telegrams: "CASPI"

Telephone: 26

Haifa
P.O.B. 27, le 2^a Octobre
1930

No.

Dept. - ~~VIE~~ **VIE**

Mr. Dr. Riza Tewfic le
Philosophe au service de son Altesse
l'Emir

A M M A N

TRANSJORDANIE

Monsieur le Docteur,

Ref. Police -Vie No.442396-

Nous avons l'honneur de vous accuser la
reception de v/estimée du 15 ct. le contenu de laquelle a eu
toute n/attention.

Nous avons eu aussi l'aimable visite du
Dr. Rushdi Tamimi qui nous a communiqué également le contenu de
la lettre que vous lui avez adressée.

Nous vous informons que nous nous sommes
empressés de transmettre Votre demande à l'Hon. Direction de
n/Vie à Trieste et aussitôt que nous aurons sa réponse, nous
vous en ferons part immédiatement.

En attendant, nous vous présentons, Monsieur,
nos salutations distinguées.

SILBERMANN, DISKIN & KAPLAN.

TDV ISAM
Kütüphanesi Arşivi
No RTB-138-1

ASSICURAZIONI GENERALI

1831

The GENERAL INSURANCE Co. Ltd. of TRIESTE and VENICE

General Agents for Palestine:
SILBERMANN, DISKIN, & KAPLAN.
Jerusalem - Jaffa - Haifa.

Haifa, 15 5 Decembre 1930
P.O.B. 27

Telegrams: "CASPI"

Telephone: 26

S.A. Dr. Riza Tewfic Le
Philosophe au service de son
Altesse l'Emir

A M M A N

TDV İSAM
Kütüphanesi Arşivi
No RTB-198-2

Monsieur le Docteur,

Ref. Pol.-Vie No. 442396

Faisant suite à n/lettre du 21 Octobre dr,
nous avons l'honneur de vous donner ci-bas les détails de la liqui-
dation du contrat en question, qui nous ont été communiqués par
l'Agence de Constantinople :

"Nous avons l'avantage de vous informer que
"faute de paiement des primes à partir du 30 Sepetmbre 1922, cette
"assurance est restée en vigueur pour la somme réduite de Ltques:
"795.51 (Valeur B réduite).

"Nous vous remettons ci-joint la déclaration
"d'option ainsi que les quittances y afférantes que nous vous prions
"de faire signer, aux 2 textes à l'intéressé et de contresigner
"pour l'authenticité de la signature".

"Veuillez ensuite nous retourner les dites
"pieces accompagnées de la police, de la dernière quittance de prime
"payée pour l'intervalle allant du 30 Juin au 30 Septembre 1922, un
"extrait d'acte de naissance confirmant l'âge indiqué dans le contrat
"et un acte de vie et notre Direction de Trieste se chargera de vous
"faire parvenir, pour compte de l'assuré, un cheque en Francs Français
"pour la contre-valeur du montant lui revenant en Livres Turques".

Nous avons l'honneur de vous remettre les
quittances sus-mentionnées que nous vous prions de vouloir bien
signer comme indiqué ci-haut, en nous les retournant ensemble avec
les autres documents requis, afin que nous puissions entreprendre le
reglement de cette police.

Dans cette attente, nous vous présentons,
Docteur, nos salutations distinguées.

SILBERMANN, DISKIN & KAPLAN.



SILBERMANN, DISKIN & KAPLAN

COMMISSION AGENTS

Wholesale Dealers - Import - Export

Insurance: Life, Fire and Transport

JERUSALEM-JAFFA-HAIFA

Agencies: Beyrouth, Damascus and Aleppo (Syria)

TELEGRAMS: "CASPI"

TELEPHONE: 26

Codes:

A.B.C. 5th & 6th Edition.

Bentley's - Rudolf Mosse.

BANKERS:

The Anglo-Palestine Co. Ltd.

Banco di Roma.

Barclays Bank (D. C. & O.)

Ottoman Bank.

HAIFA, le 13 Avril 1931

P. O. Box 27

Business Centre, Hamaarav Street No. 12

Mr. Dr. Riza Tewfic

Djounieh- Le Grand Liban (Syrie)

Monsieur le Docteur,

Ref. Pol. Vie No. 442396-

Nous avons l'avantage de vous accuser la réception de votre estimée du 1 ct. le contenu de laquelle a eu toute notre attention.

En réponse à vos diverses observations, nous nous permettons, tout d'abord, de vous faire ressortir à nouveau les explications détaillées qui vous ont été données par n/lettre du 27 Janv. dr. et notamment le fait que notre Cie a dû former la réserve de cette assurance en livrés turques pour pouvoir faire, à tout moment, face aux engagements qui dérivent pour elle de ce contrat. Or, ces réserves ayant diminué de leur valeur, la Cie se trouve placée dans une situation analogue à la votre.

Nous nous sommes empressées de transmettre le contenu de votre lettre à la Direction de n/Cie en sollicitant sa dernière décision et nous ne manquerons pas de vous faire part aussitôt que nous aurons reçue sa réponse.

Le soussigné est heureux d'apprendre vos bonnes nouvelles de votre état de santé et vous remercie sincèrement pour votre attention et conseils aimables. Il est évident que ce qui prime tout - c'est la santé et tout le reste ce ne sont que des accessoires. Il sera flatté de rester toujours en contact suivi avec vous quels que soient les résultats de nos démarches.

En attendant, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

SILBERMANN, DISKIN & KAPLAN

TDV ISAM
Kütüphanesi Arşivi
NoRtE 198-1

SILBERMANN, DISKIN & KAPLAN

TELEGRAMS: "CASPI"

TELEPHONE: 26

Codes:

A. B. C. 5th & 6th Edition.

Bentley's - Rudolf Mosse.

COMMISSION AGENTS

Wholesale Dealers - Import - Export

Insurance: Life, Fire and Transport

JERUSALEM-JAFFA-HAIFA

Agencies: Beyrouth, Damascus and Aleppo (Syria)

BANKERS:

The Anglo-Palestine Co. Ltd.

Banco di Roma.

Barclays Bank (D. C. & O.)

Ottoman Bank.

Rudolf Mosse-Code/Suppl.

HAIFA, le 15 Juin 1931

P. O. Box 27

Business Centre, Hamaarav Street No. 12

TDVISAM
Kütüphanesi Arşivi
No RTE.138-4^a

Mr. Dr. Riza Tewfic
Djounieh-le Grands Liban (Syrie)

Monsieur le Docteur ,

Ref. Pol. Vie No. 442396-

Faisant suite à n/lettre du 13 Avril dr. nous avons l'avantage de vous informer, par la présente, que nous avons reçu lettre de la Direction de n/Cie, nous notifiant qu'elle ne peut pas modifier les termes qui vous ont été déjà communiqués précédemment.

La Cie nous écrit entre autres, ce qui suit:
"Nous vous avons déjà renseigné sur la situation de cette police, il nous paraît inutile d'insister encore sur ce point. Nous notons d'ailleurs que l'assuré sait certainement qu'il ne peut pas prétendre un paiement différent de celui que nous lui avons offert. Il sait bien aussi que les Tribunaux ne pourraient émettre une sentence établissant que la Cie doit pour son contrat de l'or pour une partie du capital réduit. Ce que nous voulons relever par la présente et que veuillez expliquer à l'assuré, c'est que la Cie n'a aucun avantage du fait qu'elle liquide sa police en livres-turques papier-monnaie. Nous ne voulons pas faire une affaire en liquidant sa police. En mettant en effet à disposition du client la somme réduite dans la manière sus-dite (livres turques-papier-monnaie), nous ne faisons que correspondre aux engagements pris pour cette assurance, en payant avec les disponibilités que nous tenons pour ce contrat".

Comme vous voyez bien de ce qui précède et suivant Explications que nous vous avons déjà passées précédemment, n/Cie agit en parfaite conformité avec les termes de contrat et ne tire aucun profit de ce règlement, vu qu'elle même a dû former la réserve de cette assurance en livres turques. Le paiement de quelque dette que ce soit dans la monnaie ou elle a été contractée, sans égard au fait de sa valeur d'échange ou de sa capacité d'achat est un fait universellement accepté.

Nous vous conseillons, donc, d'accepter le règlement et de terminer cette affaire aux conditions ci-haut énoncées, car le contraire ne vous avancera pas certainement et résultera évidemment en perte de temps.

Vu votre séjour actuel au Liban, vous pourriez vous adresser à l'Agence Générale de la Cie à Beyrouth pour

T.S.V.P.

les suites et liquidation de ce contrat.

Le soussigné sera heureux d'avoir de vos bonnes nouvelles et d'apprendre que vous êtes toujours en parfaite santé et en meilleurs dispositions.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations bien distinguées

TDVISAM
Kütüphanesi Arşivi
No: TB-198-4^b

SILBERMANN, DISKIN & KAPLAN

~~Handwritten signature and scribbles~~

Re: Pol. No. 412386-
Faisant suite à la lettre du 13 Avril dr.
nous avons l'avantage de vous informer par la présente, que nous
avons reçu l'avis de la Direction de N/O, nous notifiant qu'elle
ne peut pas modifier les termes qui ont été déjà communiqués

La CIE nous écrit entre autres, ce qui suit:
"Nous vous avons déjà renseignés sur la situation
de cette police, si nous parvenons à l'annuler encore sur ce point
"Nous notons d'ailleurs que l'avis de la Direction de N/O, nous notifiant qu'elle
"pas présenter un paiement différent de celui que nous lui avons offert
"Il est bien évident que les chiffres ne pourraient être que
"ence indiquant que l'UE est son contrat de l'UE pour
"de la partie du contrat, ce que nous venons de vous en informer par la
"présente et que vous expliquerez à l'assurance, c'est que la CIE
"à grand avantage du fait qu'elle liquide sa police en livres
"quelques papier-monnaie. Nous ne pouvons pas être que satisfaits en
"indiquant sa police, en mettant en effet à disposition du client
"la somme réduite dans la manière sus-dite (livres papiers-papier
"monnaie), nous ne faisons que correspondre aux engagements pris par
"cette assurance, en payant avec les disponibilités que nous tenons
"pour ce contrat".
Comme vous voyez, rien de ce qui précède et surtout
"explications que nous vous avons déjà passées précédemment, n'ont
"été en parfaite conformité avec les termes du contrat et de l'avis
"nous profit de ce règlement, vu qu'il nous a dû former la base
"de cette assurance en livres papiers-papier, le paiement de quelques dates
"qui se fait dans la monnaie ou que a été contracté, sans égard au
"fait de se valoir à l'échange de ce qui a été contracté à l'échange
"universellement accepté

Nous vous conseillons, donc, d'accepter le
"règlement et de terminer cette affaire aux conditions ci-dessus énon-
"cées, car le contrat ne vous ennuiera pas certainement et résultera
"évidemment en votre temps.
"Vos vœux se font connaître au Liban, vous pourriez
"vous adresser à l'Agence Générale de la CIE, Beyrouth